

AXE 3 - LES SERVICES : UNE RESSOURCE POUR L'INTÉGRATION SOCIALE ET L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Longtemps vécu comme une “ ressource ” (agriculture, sylviculture, etc.), les Landes de Gascogne, à l'image d'autres campagnes, prennent de plus en plus une fonction de “ cadre de vie ”. Cette fonction est d'autant plus prégnante qu'elle est liée aux nouveaux arrivants, qui, tout en étant particulièrement sensibles à la qualité de vie de cet espace, y habitent souvent sans y vivre, en raison de longues migrations domicile – travail.

L'accroissement démographique désormais soutenu impacte ainsi l'identité du territoire (évolution des paysages, étiolement de la transmission du patrimoine culturel) et influe sur le sens du “ vivre ensemble ”, avec des risques (aggravation des conflits d'usage, tentation du repli, exclusion) et des bienfaits (revitalisation des villages, redynamisation culturelle, renouvellement des acteurs locaux : élus, bénévoles, chefs d'entreprises).

Dans ce nouveau contexte de fortes mutations, la cohésion sociale est fragilisée et son maintien nécessite de favoriser le sentiment d'intégration des habitants, anciens ou nouveaux, au sein d'un espace de vie et non pas simplement dans un cadre de vie.

C'est pourquoi, l'organisation du territoire en bassins de vie, où il est possible d'habiter, de vivre et de travailler, grâce à des services et des activités porteuses d'emploi en nombre suffisant, est le scénario retenu par les élus locaux. De plus, ce choix rejoint les exigences du développement durable et préserve donc les atouts du territoire.

Sur la période antérieure, de 2002 à 2007, les Landes de Gascogne ont mené une politique ambitieuse en matière de services. Plusieurs Communautés de Communes ont consacré des moyens importants pour structurer une offre en direction de l'enfance-jeunesse, des personnes âgées et en matière d'accès aux soins. Le programme LEADER +, bien que mobilisé tardivement sur le volet « Services », a également soutenu un certain nombre d'actions innovantes, telles qu'une médiathèque avec des points relais, des ateliers d'échanges de savoirs (retenue comme opération pertinente au niveau national), et un pôle de services numériques.

Forts de cette expérience et de la reconnaissance des partenaires extérieurs (label « Pôle d'Excellence Rurale » pour 5 projets innovants en matière de services ; territoire rural pilote pour la Région Aquitaine en matière de santé), les élus souhaitent aujourd'hui aller encore plus loin dans une politique de services concertée à l'échelle du territoire.

La démarche Agenda 21 engagée par le Pays des Landes de Gascogne ainsi que le nouveau programme LEADER poussent à innover dans ce domaine, notamment sur la méthode. En effet, afin de garantir l'intégration sociale, la manière de mettre en place un nouveau service, en y associant l'usager, importe au moins autant que la nature du service en lui-même.

>>

De plus, en raison des mutations que connaît le territoire des Landes de Gascogne, ses spécificités paysagères et son patrimoine culturel risquent de ne plus suffire à maintenir le sentiment d'appartenance à une identité commune. De ce fait, il importe de renforcer les motifs d'adhésion aux bassins de vie qui composent les Landes de Gascogne, en garantissant une équité territoriale dans l'accès aux soins, aux savoirs, à la culture, etc.

Ces deux objectifs, intégration sociale et équité territoriale, trouvent une traduction concrète dans quatre axes opérationnels du nouveau programme LEADER :

- Encourager une pratique collective de la citoyenneté
- Imaginer des nouveaux services de proximité
- Favoriser l'échange de savoirs et l'accès aux savoirs
- Développer la culture du numérique

3.1 Encourager une pratique collective de la citoyenneté

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

L'intégration de nouveaux habitants passe entre autre par le développement des occasions de rencontres, d'échanges et de mobilisations collectives. Par diverses initiatives, les acteurs locaux (collectivités locales ou associations) peuvent aider les nouveaux habitants à s'épanouir en s'engageant concrètement au niveau local. Il ne s'agit pas de créer des actions « réservées » aux nouvelles populations mais d'activer les leviers, pour renforcer le lien social.

L'objectif stratégique de cette action est donc de susciter et de conforter le sentiment d'appartenance au territoire, par le partage de valeurs communes et le vécu d'évènements fédérateurs.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Le Pays des Landes de Gascogne est conscient que l'exercice « au quotidien » de la citoyenneté est un facteur majeur de cohésion sociale. C'est pourquoi, le GAL soutiendra des projets de services impliquant aussi bien les maîtres d'ouvrage que les usagers dans la promotion des valeurs du territoire, telles que la solidarité, la coopération, l'égalité des chances et la protection de l'environnement.

> Actions de sensibilisation :

Pour garantir une évolution positive des pratiques, les actions « tout public » de sensibilisation et d'apprentissage au développement durable seront soutenues (organisation de conférence, de débats, d'expositions, d'animations, de sentiers découvertes, etc.).

Les collectivités locales sont des acteurs centraux du changement car leurs pratiques peuvent avoir valeur d'exemples. Aussi, les initiatives des Communes ou des Communautés de Communes pour améliorer leurs politiques et leurs services seront encouragées (sensibilisation des élus et des agents aux bonnes pratiques, étude et communication sur la mise en place de plans d'éco-gestion relatifs aux bâtiments et aux espaces publics, etc.).

Afin que les valeurs du territoire soient mieux portées à l'extérieur, le GAL soutiendra aussi les manifestations citoyennes, organisées au niveau local dans un cadre national, européen ou mondial (Journée mondiale de la liberté de la Presse, Journée internationale de la Paix, Journée de l'Europe, Journée de la Femme, etc.).

> Actions participatives :

Le GAL souhaite valoriser les jeunes, dont un grand nombre n'est pas originaire du territoire, et les anciens, principaux bénéficiaires des politiques publiques, comme ressources pour le territoire. Les actions associant ces deux publics seront donc privilégiées (projets « citoyens » des CLSH, conseil d'enfants ou de jeunes, conseil des anciens, action favorisant les liens intergénérationnels, etc.). Un des critères de sélection de ce type d'actions sera la participation effective des jeunes ou des anciens au projet.

Les associations culturelles sont également concernées par cette fiche-action. Le GAL mettra l'accent sur l'organisation de manifestations culturelles éco-responsables. Les actions en leur faveur pourront consister aussi bien en des mesures de diagnostic, de sensibilisation et d'accompagnement que des aides pour l'organisation d'éco-festivals (vaisselle biodégradable, tri, toilettes sèches, etc.).

Sur des projets inter-structures, l'ingénierie territoriale du Parc ou du Pays pourra être mobilisée.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, Parc, Communes, EPCI, les autres groupements de collectivités locales, Conseil de développement, Associations.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc.),
- achat d'équipements et de matériels (notamment recyclables ou informatiques),
- frais de communication,
- frais de personnels et de fonctionnement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation),
- frais artistiques (cachets, frais d'hébergement, de déplacement et de restauration des artistes, frais techniques liés aux spectacles, droits d'auteur, etc.).

e. Intensité de l'aide :

- taux maximum d'aides publiques : 100%
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 80 000,00 euros**g. Indicateurs de réalisation :**

Nombre d'actions de sensibilisation soutenues	15
Nombre d'actions pour une gestion publique durable	6
Nombre d'actions impliquant les jeunes et les anciens	10
Nombre de manifestations soutenues	10
Nombre d'actions aidées	40
Volume total des investissements	191 500 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Renforcement de la cohésion sociale : nombre d'acteurs impliqués (structures et personnes) et nombre de jeunes et de personnes âgées impliqués

Amélioration de la prise en compte de l'environnement dans les pratiques collectives et individuelles

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à leur articulation avec le FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FEDER les actions :

- Les actions d'éducation à l'environnement inscrite dans une démarche d'intérêt régional (réseau aquitain d'éducation à l'environnement, réseau des contrats Aquitaine Nature etc.)
- les actions favorisant le lien social via les TIC et dont le coût total dépasserait 60 000 euros HT.

3.2 - Imaginer des nouveaux services de proximité

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

Dans la continuité du Schéma de services du Pays des Landes de Gascogne en cours d'élaboration, LEADER permettra de soutenir les efforts du territoire en faveur d'une offre de services adaptée au Pays et répondant aux nouveaux besoins. Sans exclure d'autres thèmes, ce programme mettra l'accent sur deux domaines prioritaires : la santé et la jeunesse. Dans les deux cas, il s'agira de mieux préparer les élus, les professionnels et les usagers aux changements sociétaux, tels que la diminution du nombre de médecins en milieu rural et le renouvellement de la population du Pays.

En complément, ce programme permettra aussi d'agir de façon transversale à plusieurs services pour la structuration du territoire en bassins de vie.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

> Santé :

En matière d'accès aux soins, la situation globale est contrastée et tend à se fragiliser. Les conditions d'exercices rendent fragiles la présence et le maintien de l'offre médicale sur le territoire et le Pays entend anticiper sur les évolutions dans les pratiques médicales afin de rendre l'exercice le plus favorable possible pour les professionnels de la santé.

En ce sens, le GAL souhaite soutenir des projets impliquant des professionnels de santé grâce à l'accompagnement et à l'aide à l'équipement des maisons de santé pluridisciplinaires ainsi qu'à la prospection des professionnels de santé.

Le GAL pourra mettre l'accent sur l'aide à la conception de ces projets de regroupements professionnels mais également sur des soutiens en matière de petits équipements favorisant les pratiques interprofessionnelles et d'aide au recrutement de personnel non médical.

Face à la pénurie nationale annoncée dans les 10 prochaines années, les outils d'amélioration des conditions d'exercice devront être couplés à une recherche active des médecins susceptibles de s'installer. Le GAL souhaite ainsi favoriser la mise en place de services de prospection des médecins.

> Actions en faveur de la jeunesse :

Afin d'améliorer la cohésion sociale et territoriale, il importe de mieux intégrer les jeunes sur le territoire et de réunir les conditions pour qu'ils s'y maintiennent et jouent ainsi un rôle actif dans le développement du Pays des Landes de Gascogne.

Or, la redéfinition des politiques locales de la jeunesse est à étudier au regard de l'évolution des orientations de la CNAF, des mutations territoriales consécutives à l'accueil de nouvelles familles et des transformations sociales, telles que l'allongement de la jeunesse ou la recomposition du modèle familial.

Pour préparer cette réflexion, une formation-action a été proposée aux acteurs Jeunesse du Pays des Landes de Gascogne en 2007 - 2008. Les 1^{ères} journées de regroupement confirment les attentes des professionnels en matière d'échange d'expériences et de projets communs. C'est pourquoi, le GAL mobilisera des moyens tant en animation qu'en soutien financier pour poursuivre cette

mise en réseau et accompagner la mise en œuvre de projets communs.

Le GAL incitera aussi les collectivités locales et leurs partenaires (Mission Locale, CLSH, etc.) à expérimenter des actions en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles qui soient mieux intégrées à leur politique globale de développement.

Les projets transversaux, associant plusieurs services d'une même Communauté de Communes et les projets s'appuyant sur le partenariat et la mise en réseau des acteurs seront donc privilégiés.

Considérant l'étendue du territoire et la dispersion des populations, le GAL sera attentif à la pertinence de l'échelle territoriale choisie pour développer des actions. Il s'agira d'allier le principe de service de proximité à la nécessité de concrétiser la solidarité territoriale.

Les actions soutenues par LEADER devront contribuer à structurer le territoire en bassins de vie en permettant aux habitants :

- de mieux concilier vie privée, vie professionnelle et vie sociale (aménagement des horaires des lieux d'accueil pour la petite enfance, nouveaux services de garde, etc.),
- de s'investir «là où ils sont» dans l'apprentissage de la vie sociale et de l'autonomie (soutien à la parentalité, ateliers d'éveil, projets jeunes, etc.),
- de favoriser l'égalité des chances, en favorisant l'accès aux pratiques artistiques (mise en place de bourses, de stages découverte, d'écoles itinérantes, etc.)

> Actions en faveur de l'équité territoriale :

Les actions innovantes et expérimentales seront encouragées pour favoriser la mobilité (facteur d'intégration sociale) et pallier à l'handicap territorial des distances (diagnostic, étude de faisabilité, expérimentation de modes de déplacements alternatifs, etc.).

Les actions concernant la lecture publique en milieu rural seront aussi favorisées, dans la mesure où les services tels que les médiathèques ou les bibliothèques contribuent à animer le territoire et mènent une politique active d'ouverture vers tous les publics.

Les actions contribuant à décloisonner les stratégies d'opérateurs de services (par exemple dans le domaine de l'aide à domicile) et à la mise en réseau des acteurs, au service d'une meilleure accessibilité, seront également éligibles (diagnostics partagés, relais de services publics, etc.). L'évolution ou la création de services dans un cadre coopératif impliquant différents opérateurs (usagers, entreprises, collectivités locales) seront accompagnées. Il pourra s'agir par exemple d'études de faisabilité pour la création de SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), d'appui technique au montage du projet et, dans le cas où le projet créerait des emplois directs, d'aide au démarrage.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays des Landes de Gascogne, PNLRG, organismes publics, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, Associations, organisations professionnelles.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, appui technique, etc.)
- achat de petits équipements et de matériels
- frais de communication
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation).

e. Intensité de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 150 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions dans le domaine de la santé	11
Nombre de projets petite-enfance, enfance	10
Nombre de projets jeunes	10
Nombre de projets en faveur de la mobilité	5
Nombre de projets inter-services/interstructures/coopératifs	11
Nombre d'actions aidées	60
Volume total des investissements	312 800 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

1	Amélioration de la densité médicale (nombre de nouveaux médecins installés)
2	Amélioration de la cohésion sociale (nombre d'enfants et de jeunes touchés)
3	Amélioration de la cohésion territoriale (nombre de partenaires par projet, échelle des projets)

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec le FSE et le FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FSE :

- les actions d'insertion professionnelle destinées principalement à des personnes en grande difficulté (demandeurs d'emploi longue durée, personnes handicapées, etc.),
- les actions visant l'accès des jeunes à l'emploi,
- les actions ciblant principalement un public féminin afin d'améliorer son accès à l'emploi.

Seront prioritairement orientées sur le FEDER (axe 2) les actions d'amélioration de l'accessibilité des services et les actions de mise en réseau via les TIC dont le coût total dépasserait 60 000 euros HT.

3.3 - Favoriser l'échange de savoirs et l'accès aux savoirs

3.3.A - Favoriser la transmission du patrimoine culturel

Référence au dispositif du PDRH : 323 E - Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel

a. Objectifs stratégiques :

Élément clé de la stratégie de Lisbonne, « l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas synonyme de formation «récurrente», mais signifie que, grâce à un effort particulier pour «apprendre à apprendre», un lien permanent est maintenu avec l'éducation. Si l'enseignement formel constitue toujours la pierre angulaire de l'acquisition des connaissances, les cadres moins formels de la famille, du lieu de travail, du quartier, de la ville ou de la collectivité dans son ensemble font eux aussi partie intégrante de l'environnement d'apprentissage, tout comme ils font partie des fondements de l'économie et de la société ».

Le Pays des Landes de Gascogne souhaite reprendre à son compte cette analyse de Donald J. Johnston, ancien secrétaire général de l'OCDE, et lui donner une portée concrète à travers des actions permettant aux habitants du Pays de se projeter positivement dans l'avenir, à tous les âges de la vie, par l'accès aux savoirs ou par leur transmission.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

En complément des actions développées dans la fiche 3.4 sur les technologies de l'information et de la communication, le Pays des Landes de Gascogne souhaite promouvoir des lieux et des temps d'apprentissage et d'échanges. La présence sur son territoire, de l'Ecomusée du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne est un atout. Cet acteur, dont les moyens vont être renforcés grâce à l'ouverture du Pavillon des Landes en 2008, est en effet un vecteur de connaissances sur le territoire par une production interne riche, mais aussi par des partenariats avec d'autres acteurs territoriaux.

LEADER soutiendra la mise en œuvre de programmes de recherche sur la connaissance du Pays et de ses habitants à travers des projets culturels et éducatifs. Ces actions seront l'occasion d'associer les nouveaux arrivants comme un nouveau maillon constitutif de l'histoire de ce territoire.

Les créations artistiques locales (théâtre, film, musique, etc.) mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel du Pays seront également éligibles, ainsi que leur diffusion locale.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays des Landes de Gascogne, PNLRG, organismes publics, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, Conseil de Développement, associations.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, recherche, évaluation, appui technique, etc.),
- frais de communication,
- frais de personnels et de fonctionnement directement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation),
- achat d'équipements et de matériels,

- frais artistiques (cachets, frais d'hébergement, de déplacement et de restauration des artistes, frais techniques liés aux spectacles, droits d'auteur, etc.).

e. Intensité de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 50 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets de recherche	3
Nombre de créations artistiques locales	3
Nombre d'actions de sauvegarde du patrimoine rural aidées	10
Volume total des investissements	112 910 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Renforcement du lien social : nombre de participants (structures et personnes).

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Sans objet.

Des plafonds de dépenses pour des projets éligibles à LEADER seront également fixés dans le règlement intérieur du GAL (investissements lourds exclus).

3.3 - Favoriser l'échange de savoirs et l'accès aux savoirs

3.3.B - Valoriser les ressources humaines locales

Référence au dispositif du PDRH : 331 - formation et information

a. Objectifs stratégiques :

Élément clé de la stratégie de Lisbonne, « l'apprentissage tout au long de la vie n'est pas synonyme de formation «récurrente», mais signifie que, grâce à un effort particulier pour «apprendre à apprendre», un lien permanent est maintenu avec l'éducation. Si l'enseignement formel constitue toujours la pierre angulaire de l'acquisition des connaissances, les cadres moins formels de la famille, du lieu de travail, du quartier, de la ville ou de la collectivité dans son ensemble font eux aussi partie intégrante de l'environnement d'apprentissage, tout comme ils font partie des fondements de l'économie et de la société ».

Le Pays des Landes de Gascogne souhaite reprendre à son compte cette analyse de Donald J. Johnston, ancien secrétaire général de l'OCDE, et lui donner une portée concrète à travers des actions permettant aux habitants du Pays de se projeter positivement dans l'avenir, à tous les âges de la vie, par l'accès aux savoirs ou par leur transmission.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

> L'échange de savoirs

Les actions d'apprentissage inspirées des principes de l'éducation populaire seront encouragées (université du temps libre, ateliers de redynamisation par l'échange de savoirs, ateliers d'écriture, diagnostics et évaluations participatifs, etc.). En mobilisant des « experts » au côté d'habitants, l'objectif de ces expériences sera de mettre chaque protagoniste en situation d'apprenants et d'enseignants.

Ces actions seront un moyen pour des personnes isolées (personnes âgées, mères au foyer sans ancrage familial sur le territoire, personnes sans emploi, etc.) de rompre leur solitude et d'être repérées comme acteurs dans leur environnement local.

> La formation des acteurs

En complément des actions de la fiche 1.1, des formations destinées à tous les publics désireux de s'enrichir de nouvelles idées et approches sur les thématiques du paysage, de l'architecture, de l'environnement pourront être proposées.

Il s'agira par exemple de formations pour les artisans sur la restauration du bâti ancien et la performance environnementale dans les constructions et les réhabilitations, de formation-action pour la certification ou une meilleure gestion des chantiers, de formation des autoconstructeurs¹, etc.

Cette fiche-action concernera aussi élaboration de programmes de formation pour une gestion publique durable.

Les actions de formation liées aux acteurs du développement économique et des services seront éligibles si elles s'inscrivent dans une démarche structurée de mise en réseau et avec une approche territoriale.

De plus, pour soutenir le dynamisme de la vie associative, le GAL encouragera la formation

des bénévoles, relative à l'acquisition de compétences ou de connaissances, sur des thèmes tels que l'intégration de nouveaux adhérents, l'utilisation des logiciels libres, les démarches de projet, le développement durable, les fonds structurels européens, etc.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, PNLRG, organismes publics, Communes, Communautés de Communes, les autres groupements de collectivités locales, organismes professionnels et consulaires, Conseil de Développement, associations.

d. Les dépenses éligibles :

- le coût d'achat des sessions de formation supporté par les organismes coordonnateurs, au prorata du nombre d'heures stagiaires assuré
- les dépenses directement et exclusivement rattachés aux actions de formation (conception et impression de documents pédagogiques, rémunération des intervenants) supportées par les organismes de formation bénéficiaires de subvention
- les dépenses directement et exclusivement liées aux actions d'ingénierie

e. Intensité de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 30 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions d'échanges de savoirs	5
Nombre de formations	10
Nombre d'acteurs économiques participant à des actions aidées	150
dont nombre de femmes participant	75
Nombre de jours de formations réalisés par participant	3

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Renforcement du lien social : nombre de participants (structures et personnes), nombre de personnes isolées impliquées, augmentation du nombre de bénévoles.

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec le FSE. Seront prioritairement orientées sur le FSE :

- les actions d'insertion professionnelle destinées principalement à des personnes en grande difficulté (demandeurs d'emploi longue durée, personnes handicapées, etc.),
- les actions visant l'accès des jeunes à l'emploi,
- les actions ciblant principalement un public féminin afin d'améliorer son accès à l'emploi.

3.4 - Développer la culture du numérique

Référence au dispositif du PDRH : 321 - services de base pour l'économie et la population rurale

a. Objectifs stratégiques :

Convaincu de l'enjeu des T.I.C comme facteur de développement territorial, le Pays a élaboré en 2004 / 2005 un Schéma de Développement des T.I.C.

Pour le mettre en œuvre, il a créé en 2006 une mission T.I.C sur le territoire avec l'aide de LEADER+.

Dans ce cadre, plusieurs projets structurants ont été accompagnés :

- au niveau des infrastructures, cela a permis de stimuler la desserte du territoire en ADSL (fin 2006, 95 % de la population ont accès à l'ADSL), et d'étudier la possibilité de créer des infrastructures très haut débit (étude fibre optique à Morcenx),
- au niveau des usages, cela a permis d'améliorer les échanges, et d'approfondir les connaissances avec la mise en place d'un Pôle de Ressources Numériques, véritable cellule d'appui territoriale d'observation et d'assistance T.I.C, qui a notamment à son actif la création d'un site Internet « Portail de Services », l'expérimentation en tant que site Internet pilote d'un guide géolocalisé des services de proximité en partenariat avec le Conseil Régional d'Aquitaine et la Caisse des Dépôts et Consignations, ou encore l'appui à une manifestation sur les logiciels libres.

Le Pays souhaite poursuivre cette dynamique. En effet, l'accès et la maîtrise des T.I.C est un enjeu fort pour le développement et la cohésion de son territoire car ces technologies sont devenues « indispensables et incontournables » dans la vie quotidienne des collectivités, des associations, des entreprises et des habitants. Il veut donc se donner les moyens de participer activement au développement des T.I.C et de leur usage en faveur d'une compétitivité numérique réussie par et pour le territoire.

b. Objectifs opérationnels et contenu des actions envisagées :

Les outils et actions proposés dans cette mesure 3.4 ont pour objectifs de rendre des services transversaux à l'ensemble des thématiques du programme.

Pour être le plus efficace possible et pour mieux mettre en œuvre son projet et l'enrichir, le GAL s'appuiera sur les T.I.C et soutiendra en priorité des projets permettant de favoriser l'usage de ces technologies dans le cadre des trois orientations prioritaires :

- De l'airial aux éco-communes : un paysage et un patrimoine singuliers
- Un territoire fort de potentialités pour entreprendre autrement
- Les services : une ressource pour l'intégration sociale et l'équité territoriale.

Le Pôle de Ressources Numériques et le site Internet « Portail de Services » encadreront l'animation et la promotion des actions à mener. Ils viseront également à développer des usages T.I.C afin de favoriser l'intelligence « collective » (travail en réseau via l'espace privé du site), d'expérimenter et intégrer des services innovants (outils collaboratifs et/ou d'information : annuaires, e-plate-formes et outils web, etc.) et, enfin, de sensibiliser tous

les habitants du Pays (acteurs locaux, entreprises, porteurs de projet, citoyens) au projet du territoire via le site et sa Net-TV.

> Au niveau de l'axe 1, les T.I.C pourront notamment permettre :

- de mieux faire connaître les caractéristiques locales. Des outils numériques pourraient être imaginés pour sensibiliser et/ou former habitants et professionnels sur la restauration du bâti ancien, la performance environnementale dans les constructions et les réhabilitations, la certification, la meilleure gestion des chantiers, etc. (sous la forme de CD-Rom, de films documentaires et/ou pédagogiques disponibles sur la Net-TV ou en DVD, etc.).
- de constituer des bases de connaissance tant à l'échelle locale que celle du Pays (bases de données, cartographie dynamique, annuaire « éco-construction », etc.).

> Au niveau de l'axe 2, les T.I.C devront stimuler un développement économique particulier et innovant en faveur de :

- l'accueil de nouvelles activités économiques : le soutien à l'accueil d'indépendants, d'entrepreneurs, de dirigeants de petites structures et de télé-travailleurs en quête d'une meilleure qualité de vie et désireux de venir s'installer en zone rurale sera recherché. En effet, selon l'activité professionnelle, les T.I.C permettent d'éliminer les contraintes géographiques que ce soit avec son employeur ou ses clients et/ou ses fournisseurs, et favorisent ainsi le travail à domicile. Le concept « d'airial d'entreprises » pourrait prendre ici tout son sens et répondrait à la fois à l'innovation dans le développement économique et la valorisation du patrimoine identitaire.
- développement de filières économiques renforçant l'identité territoriale : L'e-économie prend une place de plus en plus importante dans notre société. Les T.I.C devront donc permettre de moderniser et de structurer des démarches collectives d'organisation de productions, de promotions, valorisant à la fois le « produit » et « l'image du territoire ». Ceci passerait par le soutien à l'élaboration de solution de e-commerce en faveur notamment des filières locales de l'éco-tourisme (site de producteurs, modules de catalogue en ligne, etc.) mais également par le soutien à l'élaboration de produits touristiques innovants (solution de visite guidée interactive, etc.).
- la consommation à l'échelle locale : Le e-commerce (« office de commerces », de paiement en ligne, etc.) mais aussi la création d'une e-plate-forme collaborative de transmission / cession d'entreprises permettraient de proposer et de structurer des solutions innovantes pour le maintien, le développement et la connaissance de l'offre de proximité.

> Enfin, au niveau de l'axe 3, les T.I.C auront notamment pour vocation :

- de faciliter la vie quotidienne des citoyens. Le programme LEADER pourrait venir en appui à la mise en place de « bouquets » ou « plates-formes » de e-services (exemples : annuaires en ligne recensant l'offre de services d'intérêt général et/ou spécialisés dans des domaines spécifiques : Santé, etc. ; mise en place d'une plate-forme Internet destinée à favoriser le recours au covoiturage, etc.).
- d'accompagner l'accès et la formation aux savoirs. Ainsi, afin d'obtenir une program-

mation plus étoffée et identitaire, le développement de la « Net-TV » devra se réaliser de manière participative. L'objectif sera de proposer aux acteurs locaux et aux habitants de s'approprier un outil de communication et de se mobiliser autour du projet de territoire. Les A.M.I (Ateliers Multiservices Informatiques) et autres centres multimédias pourraient être le relais pour la formation via des ateliers thématiques (prise en main des appareils, montage, réalisation, synopsis, etc.) et les habitants des contributeurs de terrain.

c. Les bénéficiaires visés :

Pays, Parc, EPCI, Communes, les autres groupements de collectivités locales, associations, organismes professionnels, consulaires.

d. Les dépenses éligibles :

- ingénierie interne ou externe (étude, évaluation, formation, assistance technique, etc.)
- frais de communication,
- achat d'équipements et de matériel TIC,
- frais de personnel et de fonctionnement liés aux actions (pour une durée limitée qui sera fixée par le Comité de Programmation).

e. Intensité maximale de l'aide :

- taux d'aides publiques : 100 %,
- taux d'aides LEADER par rapport à la dépense publique : 55 %.

f. Financement FEADER prévu : 95 000,00 euros

g. Indicateurs de réalisation :

Nombre de projets TIC aidés	15
Volume total des investissements	184 800 euros

h. Effets attendus sur le territoire (indicateurs de résultats) :

Diffusion des outils et pratiques TIC (prise en compte des TIC dans les trois priorités et échelle des projets).

i. Articulation prévue avec d'autres fonds européens :

Le GAL veillera à l'articulation des actions proposées avec l'axe 2 du FEDER. Seront prioritairement orientées sur le FEDER (axe 2) les actions dont le coût total dépasserait 60 000 euros HT.